

# ARTICLES POUR MAGAZINE / BULLETIN MUNICIPAL

## Hiver 2023

### **LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ADAPTE SES HORAIRES PENDANT LES FÊTES**

**(Flyer en PJ)**

Le réseau intercommunal des bibliothèques c'est tout un monde à proximité de chez vous ! Chaque commune de notre territoire dispose d'une bibliothèque avec des collections de livres variées, des revues en tout genre, des DVD pour tous les goûts... Les bibliothèques c'est aussi de multiples animations culturelles à destination de tous les publics : exposition, heure du conte, atelier créatif, conférence ou encore spectacle.

Pendant les fêtes, le réseau des bibliothèques continuera de vous proposer toutes ces ressources et animations mais avec des horaires modifiés :

Du mardi 26 au samedi 30 décembre 2023, seule la médiathèque de Pont-Château sera ouverte :

	MA. 26/12	ME. 27/12	JE. 28/12	VE. 29/12	SA. 30/12
PONT-CHATEAU	14 <sup>h</sup> 00 - 18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00 - 12 <sup>h</sup> 30 14 <sup>h</sup> 00 - 18 <sup>h</sup> 00		14 <sup>h</sup> 00 - 18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00 - 12 <sup>h</sup> 30

Du mardi 02 au samedi 06 janvier 2024, toutes les bibliothèques seront ouvertes, sauf la médiathèque de Pont-Château :

	MA. 02/01	ME. 03/01	JE. 04/01	VE. 05/01	SA. 06/01
CROSSAC	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30			10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
DREFFÉAC		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00			10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
GUENROUËT		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00		10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
MISSILLAC	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
ST-GILDAS-DES-BOIS	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
STE-ANNE-SUR-BRIVET		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
STE-REINE-DE-BRETAGNE		10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30	14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00		10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30
SÉVÉRAC		14 <sup>h</sup> 00-18 <sup>h</sup> 00			10 <sup>h</sup> 00-12 <sup>h</sup> 30

Infos : [www.reseaubiblio.cc-paysdepontchateau.fr](http://www.reseaubiblio.cc-paysdepontchateau.fr)

## **DÉCHETS : UN COMPOSTAGE ADAPTÉ POUR CHAQUE HABITAT**

**(Photo libre de droit + flyer mémo compostage en PJ)**

L'État, via la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire), impose le tri à la source des bio déchets dès 2024. Autrement dit tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables.

La Communauté de Communes disposant de la compétence déchets, a fait le choix de s'inscrire dans une démarche globale et collective avec les territoires voisins au sein du SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique). Ce choix permet d'explorer différentes pistes avec les autres Communauté de Communes.

### **↳ Le compostage individuel**

La Communauté de Communes permet aux habitants du territoire d'acquérir à prix réduit (27 euros) des composteurs en bois de 400 litres. Pour effectuer une demande, contactez la Com' Com' par téléphone 02 40 45 07 94 ou par mail [accueil@cc-paysdepontchateau.fr](mailto:accueil@cc-paysdepontchateau.fr)

Utile : lors du retrait de votre composteur, un flyer *Mémo compostage* vous sera fourni pour réussir au mieux votre compost. Cette ressource est également accessible sur le site de la Communauté de Communes : [www.cc-paysdepontchateau.fr](http://www.cc-paysdepontchateau.fr) ; rubrique service aux usagers > gestion des déchets > je composte.

### **↳ Le compostage partagé**

Le SMCNA, en lien avec la Communauté de Communes, finalise actuellement ce projet. Le déploiement sera réalisé courant 2024.

## **CONSTRUISONS ENSEMBLE NOS DÉPLACEMENT DE DEMAIN**

La Communauté de Communes, a lancé deux études *mobilités* en juin 2023 pour une durée d'un an : un Plan Mobilité Simplifié (PMS) et un Schéma Directeur Cyclable intercommunal (SDC).

Le Plan Mobilité Simplifié (PMS) tend à rendre notre territoire plus accessible, ou autrement dit, que tous les habitants ou personnes de passage puissent se déplacer plus facilement. Concrètement, il s'agit de simplifier les déplacements entre nos neuf communes, de rendre différents moyens de transports plus pratiques ou encore de garantir l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Et cela concerne tous les modes de transports (voiture, train, marche...) et quels que soit les trajets (se rendre au travail, faire ses courses, pour aller au cinéma...).

Le Schéma Directeur Cyclable intercommunal (SDC) vient en complément, et doit être cohérent, avec le PMS. L'objectif est d'élaborer un programme d'aménagement, qui permettra de développer et de sécuriser la pratique du vélo. Ce programme peut aussi inclure de déploiement d'équipements spécifiques (bornes de recharge, stationnements...) ou encore le renforcement de structures existantes.

### **On a besoin de vous !**

Avec votre aide, une première phase de diagnostic a été réalisée à l'automne 2023 grâce à des questionnaires en ligne et un atelier de concertation. Au moins deux ateliers vont être

programmés en 2024 pour co-construire les stratégies de mobilité pour la Com' Com' de demain. N'hésitez pas à nous suivre sur notre site internet ou notre page Facebook pour en être informé !

Infos : [www.cc-paysdepontchateau.fr](http://www.cc-paysdepontchateau.fr)